

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130606-2013_A061-DE
Date de télétransmission : 18/06/2013
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 JUI 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_A061

OBJET : Aménagement du territoire - Projet du Plan de Déplacements Urbains de la C.P.A. 2013-2023 soumis aux Personnes Publiques Associées et à enquête publique

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dabha – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – LAFON Henri – LAGIER Robert – LÉCLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BRUNET Danièle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à MERGER Reine – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DEMENGE Jean donne pouvoir à ALBERT Guy – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – JOUVE Mireille donne pouvoir à ROUGIER Jacques – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENNOUR Dabha – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Héliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BABULEAUD Jean-Pierre – BOUTILLOT Guy – BUCKI Jacques – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – GACHON Loïc – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JOISSAINS-MASINI Maryse – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – NICOLAOU Jean-Claude – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François – SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 6 JUIN 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Projet du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté du Pays d'Aix 2013-2023 soumis aux Personnes Publiques Associées et à enquête publique.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix est dans l'obligation d'élaborer un Plan de Déplacements urbains pour l'ensemble de son territoire. Ce document détaille et programme pour les dix prochaines années l'organisation des transports et des déplacements.

Le PDU proposé a été largement concerté auprès des partenaires institutionnels, des maires, du Conseil de Développement, des associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de l'animation du territoire. Il fixe 4 objectifs et 25 actions qui permettent de répondre au cadre légal et notamment aux objectifs visant à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Il vous est proposé d'arrêter le contenu du PDU qui sera soumis à l'avis des personnes publiques associées et mis à l'enquête publique avant son adoption définitive en Conseil de Communauté.

Exposé des motifs :

I. Elaboration du PDU : rappel

Consciente des enjeux liés à l'organisation de déplacements sur son territoire et des problèmes de qualité de l'air impactant directement les habitants, la CPA œuvre depuis plusieurs années pour proposer des alternatives crédibles à la voiture. Bien que son précédent PDU approuvé en 2005 ait été annulé par le tribunal administratif de Marseille en 2008, la CPA a continué le développement de mesures structurantes et innovantes sur son territoire.

Le 17 avril 2011, la Communauté du Pays d'Aix a lancé un nouveau projet de PDU afin de formaliser son action et d'envisager l'avenir avec l'ensemble des partenaires et des habitants.

Ainsi, chaque phase d'élaboration a été validée par un comité de pilotage composé d'élus de la CPA et de partenaires publics (Etat, Région, Départements...) Des ateliers de concertation thématiques ont permis d'associer techniciens et membres de la sphère associative locale (Conseil de Développement, CIQ, Associations, Commerçants...). Au total se sont près de 300 personnes qui ont participé à ces rencontres. De plus, cinq réunions de concertation grand public (1 par bassin de vie) permettent de présenter le PDU à la population. Trois documents ont été diffusés et un film résume l'ensemble.

II. Contenu du Projet

Sur la base d'un diagnostic réalisé grâce aux données issues de l'enquête ménages-déplacements de 2009, il a été mis en exergue deux principaux enjeux. Tout d'abord, il convient d'agir sur les déplacements domicile/travail responsables de 44% des émissions de polluants du fait des longues distances parcourues. Par ailleurs, il faut également agir sur les déplacements de courte distance inférieurs à 5 km et réalisés pour 50% en voiture alors qu'ils pourraient pour certains être remplacés par la marche et le vélo.

Pour répondre à ces enjeux, 4 objectifs déclinés en 25 actions ont été élaborés.

Le 1er objectif doit permettre de rendre les transports en commun toujours plus performants en développant notamment :

1. un véritable réseau de couloirs réservés. (75 km de couloirs bus seraient créés contre 7 km aujourd'hui) ;
2. l'accessibilité ferroviaire du Pays d'Aix ;
3. le développement de 6 lignes routières à haut niveau de service ;
4. la consolidation des performances des réseaux urbains autour de 3 lignes de Bus à Haut Niveau de Service ;
5. l'intégration des politiques tarifaires et l'amélioration des trajets en transports en commun des Personnes à Mobilité Réduite.

Le deuxième objectif propose une nouvelle offre de stationnement pour limiter l'usage de l'automobile tout en permettant un partage du réseau routier. Il encourage une politique de stationnement au service de l'intermodalité dans les communes du Pays d'Aix avec la création de 9 parkings à proximité des gares, 20 parcs relais soit 5300 places contre 865 aujourd'hui. Il incite à limiter l'offre de stationnement en centre ville et à la redistribuer selon les usages dans l'ensemble des communes, à restreindre le stationnement dans les Zones de Bonnes Dessertes au travers des normes applicables dans les PLU. Par ailleurs, il propose d'aménager le réseau routier afin de rendre les déplacements plus sécurisés, de réorganiser la distribution des marchandises autour d'une plateforme de livraison sur Aix-en-Provence, de développer une politique de déplacements en faveur de l'électromobilité et enfin d'innover pour un covoiturage de grande échelle.

Le troisième objectif doit permettre d'accorder plus de place aux modes actifs (le vélo et la marche à pied) pour des espaces apaisés. Il s'agit de libérer l'espace public du stationnement sur voirie au profit des modes actifs, en favorisant le rabattement en modes actifs vers les lignes de transport, en créant des plans piétons communaux avec 120 zones de rencontres. De plus, 100 km d'itinéraires cyclables pour les déplacements quotidiens seront créés, le stationnement vélo sera développé.

Le 4ème objectif se centre sur la communication comme moyen de changement des comportements pour de nouvelles pratiques de déplacements. Il propose une information en temps réel aux arrêts majeurs du Pays d'Aix, un renforcement et une contractualisation des Plans de Déplacements dans les entreprises, les administrations et les établissements scolaires. Il encourage la mise

en œuvre d'une communication personnalisée, ou encore le développement d'outils d'information de performance mobilité. Il encourage à s'affranchir de certains déplacements par le biais des nouvelles technologies (télétravail, visioconférences).

III. Impacts attendus du PDU

L'ensemble des actions du PDU doit permettre de réajuster les parts modales et de diminuer la place de la voiture dans nos déplacements quotidiens. L'utilisation de la voiture individuelle passerait ainsi de 65% à 50%. Le covoiturage augmenterait significativement en passant de 4% à 12%. La marche à pied passerait de 26% à 32%. Le vélo triplerait sa part de marché en passant de 2% à 6%. Enfin les transports en commun, après avoir nettement progressés sur Aix en Provence ces dernières années, progresseraient de 7% à 12% sur l'ensemble du territoire.

Les nouvelles parts modales issues du projet PDU permettent d'envisager des gains environnementaux significatifs. Conformément aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial (PCET), le PDU permettra un recul de 23% des émissions des GES.

Il permettra également, selon les modélisations utilisées dans le cadre de ce projet, de respecter les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) en réduisant de 17% les Oxydes d'Azote (NOX), et de 22% les microparticules (PM2.5 PM10). Pour rappel, le PPA fixe à -10% les objectifs de réduction des Oxydes d'azote et des Microparticules.

Conformément à la Loi d'orientation des Transports Intérieurs, le projet de Plan de Déplacements Urbains 2013-2023 compte un plan d'actions phasé et la programmation financière correspondante. Cette dernière comporte l'ensemble des opérations devant être réalisées quelle que soit le maître d'ouvrage concerné (Etat, Département des Bouches du Rhône, Département du Vaucluse, communes...). Il intègre également un rapport environnemental et une annexe accessibilité.

L'ensemble de la démarche PDU s'articule avec la réflexion du Schéma de Cohérence Territoriale mais aussi avec le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat Energie Territorial et la Charte vers un développement Durable.

Une fois arrêté, le PDU sera soumis aux personnes publiques consultées, puis à une enquête publique. A l'issue de ce processus, en fin d'année 2013, il sera demandé au Conseil communautaire d'approuver le projet définitif de PDU.

Le projet de PDU accompagnant cette synthèse est transmis sous clé USB compte tenu du volume des annexes. Néanmoins, un exemplaire papier est consultable au Service des Assemblées, au siège de la C.P.A., Hôtel de Boadès.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des transports ;

VU la loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I) n°82-1153 du 30 décembre 1982 ;

VU la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (L.A.U.R.E) n°96-1296 du 30 décembre 1996 ;

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi n°2004 – 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU l'Ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2011/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2011_A051 du Conseil communautaire du 17 avril 2011 relative au lancement du dispositif de Plan de Déplacements Urbains ;

VU l'avis de la Commission Transports, parcs de stationnements et réseaux routiers en date du 30 avril 2013;

VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ARRETER** le projet de PDU en annexe ;
- **APPROUVER** la transmission du projet arrêté pour avis des personnes publiques consultées qui disposeront d'un délai de trois mois pour donner leurs avis ;
- **AUTORISER** Madame le Président à solliciter la désignation d'un Commissaire enquêteur et à organiser l'enquête publique.

OBJET : Aménagement du territoire - Projet du Plan de Déplacements Urbains de la C.P.A. 2013-2023 soumis aux Personnes Publiques Associées et à enquête publique

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	124
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	123
Majorité absolue	62
Pour	123
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

VALETA Marie-José

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIN 2013